

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1974)

Rubrik: Irlande du Nord

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Irlande du Nord

En 1974, deux délégués du CICR ont effectué une nouvelle série de visites aux détenus administratifs, la sixième depuis la promulgation, en 1971, de la législation d'exception en Irlande du Nord. Ils se sont rendus à la prison de « Maze », du 7 au 9 mai et à celle d'Armagh, le 9 mai 1974.

Les délégués se sont entretenus librement et sans témoin avec les détenus de leur choix.

Le Gouvernement du Royaume-Uni, auquel le rapport de visite avait été remis, l'a publié intégralement.

Délégations régionales

Depuis 1970, le CICR a installé des délégations régionales successivement en Afrique occidentale (siège à Yaoundé) et orientale (Addis-Abéba), en Amérique latine (Caracas), en Asie du Sud-Est (Kuala-Lumpur) et au Moyen-Orient (Beyrouth). En février 1974, il a procédé au transfert de ses délégations régionales en Afrique, respectivement de Yaoundé à Lomé, et d'Addis-Abéba à Nairobi. Par de tels transferts, le CICR souhaite, en effet, développer d'une capitale à l'autre les liens particulièrement étroits suscités par l'installation d'une délégation régionale. Au Cameroun comme en Ethiopie, les délégués régionaux ont bénéficié tout au long de leur mission de l'appui des autorités gouvernementales et du concours des Sociétés nationales de la Croix-Rouge. Par ailleurs, le CICR a installé une nouvelle délégation régionale à New Delhi. Le délégué régional a pris ses fonctions en décembre 1974 et son rayon d'action s'étend aux pays suivants: République d'Afghanistan, République populaire du Bangladesh, République socialiste de l'Union de Birmanie, Royaume du Bouthan, République de l'Inde, République des îles Maldives, Royaume du Népal, République islamique du Pakistan, République de Sri Lanka.

A partir de leurs différentes bases, les délégués régionaux se sont rendus dans les pays de leurs secteurs respectifs (voir ci-après). Plusieurs d'entre eux ont en outre reçu la visite des délégués généraux ou d'autres collaborateurs du CICR.